

DES ÉCHOS D'UNE RÉFORME

Mi-septembre, plusieurs journaux se firent écho des propos du ministre wallon des pouvoirs locaux, Monsieur Christophe Collignon, concernant la réforme de la législation des Fabriques d'église. Sans doute, une grande majorité des fabriciens appellent de ses vœux cette réforme. Mais, bien évidemment, elle ne peut pas avoir lieu sans la participation de tous ceux et celles qui y travaillent quotidiennement. Il nous a semblé important de publier le communiqué de presse ci-dessous, en signalant que des réunions de travail ont déjà commencé entre le cabinet de Monsieur Collignon et les services des Fabriques d'église des différents évêchés francophones.



« Ce mercredi [20 septembre], une réunion de travail s'est tenue au cabinet entre Mgr Harpigny, évêque référent pour les questions de temporel du culte en Wallonie et le ministre des Pouvoirs locaux, Christophe Collignon.

Une réunion qui a permis de dégager des points de convergence et de clarifier les positions de chacun. Avec cette volonté claire d'avancer.

Cette rencontre a été qualifiée de très constructive et a été l'occasion pour les deux interlocuteurs de rappeler leur disponibilité mutuelle.

La volonté affichée est de travailler main dans la main à une réforme que tout le monde appelle de ses vœux, tant il est devenu nécessaire d'adapter cette matière, vieille de plus de 200 ans, aux réalités sociologiques du 21^{ème} siècle.

Les articles de presse ayant provoqué certaines inquiétudes de la part des nombreux bénévoles qui gèrent le temporel du culte au quotidien, il était primordial de maintenir un climat de confiance et de sérénité entre les différents acteurs qui réfléchissent à cette adaptation de la législation.

Le Ministre Collignon a pu rassurer Mgr Harpigny et, à travers lui, le culte catholique à ce sujet.

Mgr Harpigny tient à saluer la disponibilité du ministre Collignon et de son cabinet ainsi que leur grande ouverture à la collaboration afin de mener à bien cette

réflexion en cours pour laquelle toutes les portes sont ouvertes.

Le Ministre Collignon a pu, quant à lui, mesurer la volonté des représentants du culte catholique de faire évoluer la législation.

Plusieurs pistes pouvant mener à un consensus ont déjà pu être évoquées. Il en ressort que :

1. Les propositions évoquées ces derniers jours constituent une « pièce à casser » ;
2. Il a été convenu de l'organisation de réunions techniques rassemblant les spécialistes de la matière ;
3. L'objectif étant de dégager des solutions qui permettront de concilier les intérêts des pouvoirs locaux, des défenseurs du patrimoine et des communautés culturelles.

Les deux principaux intéressés seront donc appelés à se revoir dans les prochaines semaines afin de faire le point sur les pistes de solutions que les experts en la matière auront pu dégager.

Il est évident que la concertation visera les représentants de tous les cultes reconnus afin d'aboutir à une réforme juste, réaliste et tenant compte des réalités du terrain.»

■ Service des fabriques d'église